

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Extension de la Maison Médicale – Contrat de Maîtrise d'Œuvre

Le contrat de maîtrise d'œuvre présenté par l'architecte retenu, l'agence A PROPOS Architecture de Saint-Léger-sous-Cholet, est approuvé pour un montant d'honoraires de 18 000 € TTC.

II.2. Extension de la Maison Médicale – Mission de Coordination SPS

Depuis 1993, les maîtres d'ouvrage publics doivent désigner un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers de bâtiments et de travaux faisant intervenir au moins deux entreprises. C'est l'offre de la société VERITAS, d'un montant de 2 112 € TTC, qui est retenue pour le projet d'extension de la maison médicale.

II.3. Maison Médicale – Mission de contrôle technique

Le contrôle technique porte sur la solidité des ouvrages et la sécurité des personnes, il sera réalisé par la société APAVE pour un montant 2 940 € TTC.

II.4. Maison médicale – Mission d'étude de sol

L'étude de sol est confiée à l'entreprise IGESOL pour un montant de 2 166 € TTC.

III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT

III.1. Lotissement du Bordage – Présélection de maîtrise d'œuvre

Sur les 5 candidats ayant répondu à la consultation, 3 sont retenues pour participer à une audition au cours de laquelle ils auront l'occasion de présenter plus en détail leur conception d'aménagement du projet. Le maître d'œuvre du futur lotissement sera retenu lors de la séance du conseil municipal du mois d'octobre.

III.2. Logements sociaux – Inventaire et calcul des dépenses déductibles du prélèvement

Le nombre de logements locatifs sociaux recensés au 1/1/2018 est de 109. Ce nombre est insuffisant au regard de la loi qui oblige les communes de plus de 3 500 habitation à disposer de 20% de locatifs sociaux. La commune poursuit toutefois ses efforts : la construction des huit logements locatifs au lotissement des Jardins de la Moine a débuté au printemps 2018 et l'esquisse du projet d'aménagement du lotissement « Le Bordage » prévoit un espace dédié à l'implantation de 7 logements sociaux.

III.3. Régularisation parcellaires – Rue du Prieuré et chemin rural de la Garenne

Afin de régulariser une anomalie foncière, une étude notariale de Cholet propose de procéder à une cession entre un tiers et la commune de La Ségunière. Cette situation n'est pas du fait de la commune mais s'explique par la volonté des propriétaires d'implanter leurs clôtures en deçà des limites des parcelles.

L'assemblée délibérante accepte l'acquisition des deux parcelles d'une superficie totale de 70m² pour l'euro symbolique sous réserve que la collectivité n'ait pas de frais à supporter dans cette transaction.

III.4. Programmation d'effacement de réseaux pour l'année 2019

Le Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire est invité à inscrire à son programme 2019 l'effacement des réseaux chemin de la Petite Morinière, avenue Martin Luther King et rue de la Grande Fontaine. Sur un coût des travaux de 481 000 € HT, 177 500 € seront à la charge de la commune.

III.5. Redevance d'occupation du domaine public Gaz – Année 2018

Les communes et les départements perçoivent une redevance pour l'occupation du domaine public gaz. Pour l'année 2018, GRDF versera à la commune, pour les 26 182 mètres occupés, la somme de 1 222 €.

IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

IV.1. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Des avancements de grade sont proposés pour huit agents par la Commission Administrative Paritaire siégeant au Centre de Gestion de Maine-et-Loire. Le conseil décide de créer les postes nécessaires à la nomination des agents concernés. Des changements interviendront par ailleurs au service enfance / action éducative suite, entre autres, au départ en retraite d'une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

IV.2. Création d'emplois non-permanents pour la pause méridienne au cours de l'année scolaire 2018/2019

Il arrive que la commune ait besoin de recruter ponctuellement du personnel notamment pour assurer un bon fonctionnement du service lors de la pause méridienne. En conséquence, Monsieur le maire est autorisé à pouvoir procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité. Dans la mesure du possible, les agents ainsi recrutés devront justifier d'une expérience dans le secteur de l'enfance ou de la petite enfance.

IV.3. Personnel communal – Emploi d'un stagiaire aux services techniques

Depuis la rentrée de septembre 2008, la commune se porte régulièrement candidate pour accueillir, au sein des services techniques, un lycéen en contrat d'apprentissage. Cette possibilité offerte en matière de recrutement permet d'accueillir des jeunes travailleurs et de les former professionnellement. Pour l'année scolaire 2018/2019, la commune accueillera au service des Espaces Verts un élève inscrit en classe de seconde professionnelle à la Maison Familiale Rurale de Beaupréau.

IV.4. Effacement de dette suite à décision de la commission de surendettement

Le conseil a approuvé l'effacement d'une créance de 59,90 € correspondant au remboursement de la taxe d'ordures ménagères.

IV.5. Saison culturelle 2018/2019 – Programmation et tarification

La commune de La Séguinière propose une saison culturelle s'articulant, comme l'an passé, en 2 temps : Acte I (d'octobre à décembre 2018) et Acte II (de janvier à juin 2019).

Le premier acte proposera des rendez-vous dans des domaines variés : théâtre, sortie au musée, conférence historique, humour, cinéma, apéro-concert... Comme depuis deux saisons, le partenariat avec le Jardin de Verre de Cholet est reconduit et fait partie intégrante de la programmation avec, le vendredi 21 décembre, un Quator vocal a capella humoristique proposé par la compagnie « Jacqueline Cambouis ».

Autre évènement majeur de cette première partie de saison, le « Théâtre de l'Enclin » jouera dès le 20 octobre une pièce intitulée « 1 heure et demie de retard ».

Une nouveauté sera proposée en ouverture de la saison culturelle. Avec le concours de l'Agglomération du Choletais, la municipalité propose une découverte du « Musée d'Art et Histoire » le vendredi 12 octobre en soirée. Un co-voiturage sera proposé, Place de la mairie, pour un départ en commun au 27 rue de l'Abreuvoir. A l'issue de la visite de ce musée, qui présente une galerie d'art et un espace muséographique uniques sur l'histoire régionale des Mauges et de la Vendée, un apéritif dinatoire sera servi aux participants.

Les principaux autres spectacles de l'Acte I sont : le dimanche 28 octobre dans l'après-midi, M. Yves GUILLOU présentera une conférence sur la « Grande Guerre 14/18 » préambule à la projection du film « Au revoir là-haut » qui sera proposée à une date ultérieure, les amateurs de l'association locale « Les Zygomatics » proposeront, du 17 novembre au 7 décembre, dix représentations de la comédie de G. BITON et M. MUNZ « Le gai mariage ».

Le second acte débutera par la présence exceptionnelle sur la scène de l'espace Prévert de « Ben Rose » qui est passé dans de nombreuses émissions TV de divertissement telles que « la France à un incroyable talent », « le Grand Cabaret »... Magicien d'exception, il offre un spectacle éblouissant comprenant des tours inédits de close up, de grande illusion et de mentalisme. Pour satisfaire le plus grand nombre deux séances seront au programme le samedi 12 et le dimanche 13 janvier 2019. Bon plan : ce spectacle peut constituer une bonne idée de cadeau de fin d'année...

La bibliothèque, la Maison d'Accueil, les écoles, le Centre Social Intercommunal et des associations locales s'associeront à la municipalité pour proposer un projet commun autour de l'Europe en février - mars 2019.

Un spectacle de chansons humoristiques est attendu le samedi 16 mars dans le cadre du partenariat avec le Jardin de Verre. L'artiste Frédéric FROMET sera à La Séguinière. Cet artiste est notamment connu pour sa participation à l'émission de radio « Par Jupiter ! » sur France Inter ; il y interprète des chansons humoristiques, développant généralement des sujets d'actualité et reprenant souvent des mélodies préexistantes.

Un spectacle pour enfant est recherché, par la commission Culture, Sport, Loisirs pour une programmation au printemps, pendant les vacances de Pâques.

Quelques séances de cinéma, surtout pour enfants, pendant les congés scolaires seront équitablement réparties entre l'Acte I et l'Acte II et des apéros concerts seront organisés à l'espace Roger Dronneau.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Guy BARRÉ :

Revient sur la modification des statuts de l'Agglomération du Choletais adoptés par l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres, dont celui de La Séguinière le 11/6/2018. Par arrêté du 21 juillet, le Sous-préfet de Cholet a validé cette modification de statuts qui concernait :

- la compétence obligatoire en matière d'accueil des gens du voyage,
- les compétences facultatives :
 - o gestion des programmes de protection et d'amélioration des espaces ruraux et des espaces naturels et des milieux aquatiques
 - o actions culturelles
- la suppression de la compétence facultative « accueil de loisirs sans hébergement ».

Confirme que Mme Lydia OLLIVIER, comptable public, a quitté les fonctions qu'elle exerçait au Centre des Finances Publiques de La Romagne. Elle est remplacée depuis le 1/8/2018 par M. Xavier POSTIC. Il rappelle cependant que la commune de La Séguinière sera rattachée à la trésorerie de Cholet à compter du 1/1/2019, date de la fermeture de la perception de La Romagne.

Enfin, il informe que conformément à la réforme de la commande publique les collectivités locales auront l'obligation, au 1er octobre prochain, dès lors que leur commande est soumise à publicité et mise en concurrence préalable (plus de 25 000 €) de disposer d'un profil acheteur permettant un échange dématérialisé avec les entreprises tout au long de la procédure. Il précise que la commune dispose déjà de l'outil permettant de répondre à ces exigences réglementaires.

V.2. Yolaine BOSSARD :

Informe des sujets rapidement abordés en commission cadre de vie et environnement et qui seront discutés plus en détail lors de la prochaine réunion prévue le 19 septembre à 20h30 :

- Projet de panneaux de règles de vie pour plus de civisme au Moulin de la cour.
- Fonctionnement des Jardins partagés.

Le marché de rentrée s'est déroulé le 5/9. Attention cependant au stationnement ! Il est indispensable de respecter la mise en place des barrières par les employés municipaux, place de la mairie, pour que les commerçants s'installent dès 6h30 le mercredi matin. Le planning de présence des commerçants pour septembre et octobre est le suivant :

Dates	Légumes	Poissons	miel	Pommes du producteur	Produits de terroirs	Jus de fruits et P.de terre Sandogo	Rempaillage	Vêtements pour aînés
5 sept.	X	X	X	X	X	X		
12	X	X				X	X	
19	X	X	X	X		X	X	X
26	X	X				X		
3 oct.	X	X	X	X	X	X		
10	X	X				X	X	
17	X	X	X	X	X	X	X	X
24	X	X				X		
31	X	X	X	X	X	X		

S'agissant de la rivière qui traverse la commune, elle expose que les habitants de la commune ont pu observer ces dernières semaines des micro-algues vertes ou bleues sur la Moine. Ce sont les cyanobactéries, qui font leur apparition en raison des fortes températures et de l'ensoleillement.

V.3. Serge GUINAUDEAU :

Fait part de sujets évoqués lors de la commission Urbanisme et Travaux en complément des questions inscrites à l'ordre du jour :

- Les travaux de voirie sont en cours, la réalisation de stationnements au mail des Primevères se termine (30 emplacements seront matérialisés) et l'aménagement du cimetière débute cette semaine.
- Les travaux de la salle de l'Arceau sont momentanément interrompus en raison de la présence de réseaux enterrés contenant de l'amiante. Un plan de retrait sera mis en place rapidement, ces travaux non prévus feront l'objet d'un avenant de plus de 10 000 €.
- La consultation a été lancée pour étanchéifier la fontaine de la place de la mairie, des offres ont été reçues et il a été décidé de retenir celles mieux-disantes présentées par les sociétés SIREV (pour la dépose des équipements) et ARTS (pour l'imperméabilisation). La dépense totale est d'environ 10 000 € TTC.
- La salle de bain du logement du presbytère a entièrement été rénovée, cet été, par les employés communaux.
- La signalétique a été mise en place pour guider correctement les visiteurs à l'extérieur mais aussi à l'intérieur de la salle de sports Pierre de Coubertin.
- L'expertise commandée au boulo-drome a confirmé que la corrosion constatée sur des poutres métalliques de l'équipement n'était pas de nature à remettre en cause la solidité de l'ouvrage. Les parties atteintes par ce phénomène seront traitées pour atténuer ou faire disparaître les traces de rouilles.
- Le nouveau matériel (plaque de cuisson et sauteuse) commandé pour le restaurant scolaire est installé et opérationnel.
- La DIRO poursuit le chantier de réfection de la couche de roulement de la route nationale n°249 (Cholet-Nantes) ; en raison des travaux la circulation, au niveau de l'échangeur de l'avenue des trois provinces, sera fortement perturbée du 10/09 au 05/10, les deux bretelles ouest resteront accessibles, c'est à dire celle permettant de se rendre à Cholet, d'une part, et celle permettant de sortir de la voie express pour les usagers venant de Nantes, d'autre part.

M. GUINAUDEAU fait aussi savoir que le programme de rénovation de l'éclairage public confié au Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine-et-Loire est en cours. Ce programme concerne principalement le quartier de Bel Air ; les mâts et les lampes vétustes sont remplacés par du matériel conforme aux normes, plus performant et surtout moins énergivore.

V.4. Marie-Odile EDOUARD :

Communique les effectifs de rentrée scolaire 2018-2019 recensés dans les écoles :

• Ecole publique

Maternelle 4 classes : 115 élèves (110 en 2017-2018)

Elémentaire 8 classes : 197 élèves (9 classes et 209 élèves en 2017-2018)

Total école publique 312 élèves (319 en 2017/2018 et 311 en 2016/2017)

• Ecole privée

Maternelle 3 classes : 68 élèves (60 en 2017-2018)

Elémentaire 5 classes : 135 élèves (139 en 2017-2018)

Total école privée 203 élèves (199 en 2017/2018 et 196 en 2016/2017)

Le café rencontre a repris possession de l'Espace Dronneau avec une dictée de rentrée le mardi 4 septembre. Les thèmes des après-midis à venir sont : sortie pêche ou promenade en bord de mer le mardi 11 septembre et initiation au compostage le mardi 25 septembre.

Concernant le CCAS, les actions collectives de prévention à destination des personnes âgées (danse en ligne, gym douce...) et pour lesquelles le département contribue financièrement sont tous quasiment complets. Le bilan de la 2ème collecte de sang annuelle organisée le 5/9 à La Séguinière est en baisse une soixantaine de donneurs contre 90 habituellement ; l'organisation d'une collecte 2 semaines plus tôt à La Romagne explique ce constat. Le repas des aînés aura lieu le dimanche 14/10 à la Salle des Fêtes.

V.5. Philippe BOUCHET :

Informe des travaux et réunions auxquels il a contribué au cours de ces dernières semaines :

09/07/2018 : Tour de France – contre-la-montre.

Evènements à venir :

Dimanche 07/10/2018 : « Ocsigèn'et vous ! » Fête intercommunale du Centre Social à Saint-Christophe-du-Bois,

Vendredi 12/10/2018 : Visite découverte du musée d'Art et d'Histoire de l'agglomération du Choletais de 19h00 à 21h30 + apéro dinatoire (sur réservation),

Dimanche 14/10/2018 : Repas des aînés à la salle des fêtes,

Dimanche 04/11/2018 : 38ème randonnée du Bouchot et fête des boudins

Il fait savoir que dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) qui est entré en application le 25 mai 2018, une évolution du site internet va être nécessaire pour se mettre en conformité. Les actions à mettre en place sont notamment les suivantes :

- Un lien vers une page « données personnelles » pour expliciter aux utilisateurs le traitement qui est fait des données du site,
- Affichage d'un bandeau sur le site avec mention pour gérer personnellement les cookies...

Pour ce qui est de l'ouverture des données publiques (open data) effective à compter d'octobre prochain pour les communes de plus de 3 500 habitants, il précise que celles de moins de 50 agents ETP ne sont pas tenues de satisfaire aux exigences de la loi pour une République Numérique. La commune de La Séguinière qui emploie un peu plus de 20 agents en équivalent temps plein n'a donc pas l'obligation d'ouvrir ses données numériques au public et aux autres utilisateurs (associations, entreprises, journalistes...).

V.6. Agnès BRUCHE :

Donne les dates des prochaines assemblées générales :

- Musique La Séguinière le vendredi 14/9 à 20h30
- Verts Horizons le jeudi 20/9 à 20h30

Mme BRUCHE fait savoir d'autre part que le Conseil Départemental de Maine-et-Loire débute une nouvelle saison culturelle à destination d'un jeune public. Pour informer les habitants de la richesse et de la diversité des spectacles proposés dans ce cadre-là, la Direction de la Culture et du Patrimoine du Département a réalisé son « agenda culturel jeune public 2018/2019 ». Cette publication annuelle est en ligne sur : <http://www.maine-et-loire.fr>

Elle informe également de la démarche du CSI Ocsigène visant à concevoir une œuvre collective (un totem, une bannière, une œuvre éphémère... tout reste à faire). L'objectif est de rendre le centre social visible sur les communes de son territoire. Un groupe de bénévoles vient de se constituer pour y réfléchir et tout habitant intéressé est invité à les rejoindre. Trois rencontres sont prévues pour échanger sur la création à réaliser : actif ou retraité, manuel ou pas, habitué du CSI ou non, chacun peut mettre la main à la pâte aussi bien dans la réflexion que pour la création.

Elle communique le contenu des nouvelles modalités d'organisation des manifestations sportives sur les voies publiques ou les circuits (décret n°2017-1279 du 9/8/2017). Depuis le 1er juillet 2018, les dossiers de manifestations sportives sans véhicule terrestre à moteur, se déroulant sur le territoire d'une seule commune, sont instruits par les services de la commune concernée.

Enfin, elle relaie la campagne d'information lancée par le conservatoire du choletais à destination du jeune public. L'école intercommunale de Musique, Danse et Théâtre propose à partir du CE1, avec un professeur diplômé :

- des cours individuels d'instrument de 30 minutes,
- des cours de formation musicale 1ère année comprenant une formation musicale générale d'une heure par semaine (ou 2 x 45 minutes) et 30 minutes de chant choral en commun avec les élèves de 2ème année.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'accueil du conservatoire ou à télécharger sur cholet.fr (rubrique : inscription 2018 conservatoire).

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Décisions prises par application d'une délégation du conseil municipal

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de trois ventes d'immeubles situés : avenue Charles de Gaulle, rue des Châtaigniers et rue de la Vendée.

VI.2. Conseil municipal

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 8 octobre à 20h30.